

Victime d'un accident ou d'une agression ?



Informez l'Assurance Maladie et votre mutuelle
www.je-declare-mon-accident.fr

Elles peuvent alors récupérer les frais engagés pour vos soins auprès du responsable de l'accident ou de son assureur.

ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

SECURITE SOCIALE
l'Assurance
Maladie
BOURGOGNE

MUTUALITÉ
FRANÇAISE
BOURGOGNE